

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 AVRIL 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 20 Mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC-SUR-GARONNE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 4 Avril 2024

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ (du PV au point 8, puis à partir du point 17), Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Bernadette CARDON (jusqu'au point 40), Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU (à partir du point 9), Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY (à partir du point 1), Corinne LAULAN (à partir du point 9), Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Jean Marc PELLETANT, Maguy PEYRONNIN, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL (à partir du point 1), Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents : Jocelyn DORÉ (du point 9 à 16), Laurence DUCOS (Pouvoir Didier CHARLOT du PV au point 24), Patrick EXPERT (Suppléé Bernadette CARDON du PV au point 40), Katell EYHRATZ, Laëtitia FAUBET, Vincent JOINEAU (du PV au point 8), Michel LATAPY (Pour le PV), Corinne LAULAN (du PV au point 8), Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), André MASSIEU (Pouvoir Michel GARAT), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Patricia PEIGNEY (Pouvoir Frédéric PEDURAND), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Audrey RAYNAL (Pour le PV), Aline TEYCHENEY.

Secrétaire de séance : Jean-Patrick SOULÉ

Procès-verbal du conseil communautaire du 20 Mars 2024	UNANIMITE
--	------------------

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p>D2024-042 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget principal 660 00 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2024-043 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI 660 19 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2024-044 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe SPANC 660 25 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2024-045 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
5	<p>D2024-046 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ

6	<p>D2024-047 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe PONTONS 660 53 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2024-048 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES SUD 660 71 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ZAE COUDANNES SUD 660 71 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2024-049 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 dressé pour l'exercice 2023 par le SGC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
9	<p>D2024-050 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE M. Dominique CLAVIER comme Président de séance</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget principal 660 00 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
10	<p>D2024-051 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe GEMAPI 660 19 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
11	<p>D2024-052 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe SPANC 660 25 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

12	<p>D2024-053 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
13	<p>D2023-054 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
14	<p>D2023-055 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe PONTONS 660 53 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
15	<p>D2023-056 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES SUD 660 71 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe PONTONS 660 53 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
16	<p>D2024-057 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

D2024-058 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET PRINCIPAL 660 00** comme suit :

66 000 BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 747 935,84	14 435 785,74
INVESTISSEMENT	997 093,71	1 281 384,81
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	14 745 029,55	15 717 170,55
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)	0	6 485 229,55
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)	0	420 386,79
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	759 695,15	31 938,00
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 747 935,84	20 921 015,29
INVESTISSEMENT	1 756 788,86	1 733 709,60
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	15 504 724,70	22 654 724,89

17

UNANIMITE

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	687 849,90
résultat reporté de l'exercice 2022	6 485 229,55
résultat comptable cumulé	7 173 079,45

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	284 291,10
résultat reporté de l'exercice 2022	420 386,79
résultat comptable cumulé	704 677,89

RAR

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	- 759 695,15
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	31 938,00
solde des restes à réaliser 2023	- 727 757,15

Affectation des résultats

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	23 079,26
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	7 150 000,19
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2024	704 677,89 €

D2024-059 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19** comme suit :

660 19 BUDGET ANNEXE GEMAPI - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	132 561,61	189 600,77
INVESTISSEMENT	52 841,64	65 441,64
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	185 403,25	255 042,41
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)		111 093,43
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)	18 118,24	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	138 100,92	55 471,00
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	132 561,61	300 694,20
INVESTISSEMENT	209 060,80	120 912,64
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	341 622,41	421 606,84

18

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	57 039,16
résultat reporté de l'exercice 2022	111 093,43
résultat comptable cumulé	168 132,59

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	12 600,00
résultat reporté de l'exercice 2022	- 18 118,24
résultat comptable cumulé	- 5 518,24

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	- 138 100,92
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	55 471,00
solde des restes à réaliser 2023	- 82 629,92

Affectation des résultats

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	88 148,16 €
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	79 984,43
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2024	- 5 518,24 €

UNANIMITÉ

D2024-060 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE SPANC 660 25** comme suit :

660025 SPANC - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	74 032.58	83 080.82
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	74 032.58	83 080.82
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT - 1 (2022)	0	62 792.89
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)	0	1 279.72
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	0	0
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	74 032.58	145 873.71
INVESTISSEMENT	0	1 279.72
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	74 032.58	147 153.43

19

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	9 048.24
résultat reporté de l'exercice 2022	62 792.89
résultat comptable cumulé	71 841.13

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	0.00
résultat reporté de l'exercice 2022	+ 1 279.72
résultat comptable cumulé	+ 1 279.72

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
solde des restes à réaliser 2023	0.00

Affectation des résultats

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	0.00
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	71 841.13
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2024	1 279.72

UNANIMITÉ

D2024-061 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERS GARONNE 660 35** comme suit :

660 35 BUDGET ANNEXE OM35 - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 630 859.66	1 594 483.59
INVESTISSEMENT	0	6 866.80
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	1 630 859.66	1 601 350 .39
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)	11 939.45	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)		36 529.23
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	0	0
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 642 799.11	1 594 483.59
INVESTISSEMENT	0	43 396.03
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	1 642 799.11	1 637 879.62

20

UNANIMITE

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	-	36 376.07
résultat reporté de l'exercice 2022	-	11 939.45
résultat comptable cumulé	-	48 315.52

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023		6 866.80
résultat reporté de l'exercice 2022		36 529.23
résultat comptable cumulé		43 396.03

Restes à réaliser sur investissement

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023		0
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023		0
solde des restes à réaliser 2023		0

Affectation des résultats sur 2024

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés		0 €
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002 du budget 2024		- 48 315.52
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2024		+ 43 396.03€

D2024-062 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36** comme suit :

660 36 BUDGET ANNEXE DM36 - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 910 083.19	3 139 152.65
INVESTISSEMENT	553 369.79	685 180.90
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	3 463 452.98	3 824 333.55
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)		139 910.01
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)		126 017.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	0	22 407.55
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 910 083.19	3 279 062.66
INVESTISSEMENT	575 777.34	811 197.90
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	3 485 860.53	4 090 260.56

21

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	229 069.46
résultat reporté de l'exercice 2022	139 910.01
résultat comptable cumulé	368 979.47

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	131 811.11
résultat reporté de l'exercice 2022	126 017.00
résultat comptable cumulé	257 828.11

Restes à réaliser sur investissement

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	22 407.55
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	0
solde des restes à réaliser 2023	22 407.55

Affectation des résultats sur 2024

Affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	0 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	368 979.47
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2024	257 828.11

UNANIMITÉ

D2024-063 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53** comme suit :

66 053 PONTONS - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 931.10	39 025.32
INVESTISSEMENT	0	1 200.00
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	17 931.10	40 225.32
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)	0	174 998.12
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)	0	2 400.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	0	0
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 931,10	214 023,44
INVESTISSEMENT	-	3 600,00
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	17 931,10	217 623,44

22

UNANIMITÉ

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	21 094.22
résultat reporté de l'exercice 2022	174 998.12
résultat comptable cumulé	196 092.34

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	1 200.00
résultat reporté de l'exercice 2022	2 400.00
résultat comptable cumulé	3 600.00

RAR

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
solde des restes à réaliser 2023	0.00

Affectation des résultats

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	0.00
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	196 092.34
Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2024	3 600.00

D2024-064 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES SUD 660 71 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES SUD 660 71** comme suit :

66071 ZAE Coudannes Sud - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 088	2 112.53
INVESTISSEMENT	2 088	0
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	4 176	2 112.53
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)	0	0
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)	0	0
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	0	0
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 088	2 112.53
INVESTISSEMENT	2 088	0
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	4 176	2 112.53

23

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	24.53
résultat reporté de l'exercice 2022	0.00
résultat comptable cumulé	24.53

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	-2 088.00
résultat reporté de l'exercice 2022	0.00
résultat comptable cumulé	- 2 088.00

RAR

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
solde des restes à réaliser 2023	0.00

Affectation des résultats

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	0.00
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	24.53
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2024	-2 088.00

UNANIMITÉ

D2024-065 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du **BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72** comme suit :

66072 ZAE Coudannes Phase 2 - EXECUTION 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 052.12	17 052.12
INVESTISSEMENT	17 052.12	0
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	34 104.24	17 052.12
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2022)	0	0
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2022)	0	0
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	0	0
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 052.12	17 052.12
INVESTISSEMENT	17 052.12	0
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2023	34 104.24	17 052.12

24

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

résultat de la section de fonctionnement de 2023	0.00
résultat reporté de l'exercice 2022	0.00
résultat comptable cumulé	0.00

Besoin réel de financement de la section d'investissement

résultat de la section d'investissement 2023	-17 052.12
résultat reporté de l'exercice 2022	0.00
résultat comptable cumulé	-17 052.12

dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2023	0.00
solde des restes à réaliser 2023	0.00

Affectation des résultats

affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	0.00
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2024	0.00
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2024	-17 052.12

UNANIMITÉ

25

D2024-066 : RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 ;

APPROUVE le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes joint en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ

Pour : 37
Contre : 0

Abstention : 1
Laurence DUCOS

26	<p>D2024-067 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget PRINCIPAL 660 00 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 30 Contre : 1 André MASSIEU</p> <p>Abstention : 7 Laurence DUCOS Michel GARAT Alain GIROIRE Michel LATAPY Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY Jean-Marc PELLETANT</p>
27	<p>D2024-068 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE GEMAPI 660 19 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 37 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Michel LATAPY</p>
28	<p>D2024-069 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE SPANC 660 25 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
29	<p>D2024-070 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 34 Contre : 2 Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY</p> <p>Abstention : 2 Michel GARAT André MASSIEU</p>
30	<p>D2024-071 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 34 Contre : 0</p> <p>Abstention : 4 Michel GARAT André MASSIEU Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY</p>
31	<p>D2024-072 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE PONTONS 660 53 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
32	<p>D2024-073 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES SUD 660 71 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE ZAE COUDANNES SUD 660 71 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

33	<p>D2024-074 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget ANNEXE ZAE COUDANNES PHASE 2 660 72 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ
34	<p>D2024-075 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.</p>	UNANIMITÉ
35	<p>D2024-076 : GEMAPI - FIXATION DU PORDUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la fixation du produit de la taxe GEMAPI à 260 000 euros ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>	UNANIMITÉ
36	<p>D2024-077 : AVENANT N° DE PROROGATION A LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant 2 à la convention avec l'EPF ci-annexé ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 à la convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre et à son exécution.</p>	UNANIMITÉ
37	<p>D2024-078 : CONVENTION 2024 ENTRE LE CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE (CIDFF 33) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE La convention annexée à la présente délibération avec le CIDFF pour l'année 2024 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3 025 euros au titre de l'année 2024 en application de la susdite convention ;</p> <p>APPROUVE la mise à disposition d'un local de permanence au sein du Pôle d'accompagnement citoyen situé à Cadillac-sur-Garonne selon le calendrier joint à la convention.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	UNANIMITÉ
38	<p>D2024-079 : CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES DES PROFESSIONNELS PAR LE SEMOCTOM POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération n°2023-226 du 20 décembre 2023 ;</p> <p>APPROUVE la signature d'une convention relative à la facturation de la redevance des ordures ménagères des professionnels par le SEMOCTOM pour le compte de la communauté de communes Convergence Garonne annexée à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;</p> <p>APPROUVE les modifications du règlement de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés pour les communes assujettis à la REOM comme ci-exposées ;</p> <p>ADOpte le règlement de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés pour les communes assujettis à la REOM ;</p> <p>APPROUVE les modifications du règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative des communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan comme ci-exposées ;</p> <p>ADOpte le règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative des communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan.</p>	UNANIMITÉ

39	<p>D2024-080 : CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFEREE SUR LA COMMUNE DE CADILLAC-SUR-GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la création d'un périmètre de zone d'aménagement différé sur le territoire de la commune de Cadillac-sur-Garonne tel que figurant en annexe</p> <p>AUTORISE la saisine de Monsieur le Préfet de la Gironde pour délimiter un périmètre de zone d'aménagement différé sur la commune de Cadillac-sur-Garonne suivant le périmètre proposé dans lequel la communauté de communes Convergence Garonne sera désignée comme titulaire du droit de préemption.</p>	UNANIMITÉ
40	<p>D2024-081 : DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D LA CONVENTION CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE DE CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le contenu de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexée à la présente délibération, qui expose le projet de territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne et des communes membres participant à la démarche Petites Villes de Demain,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).</p>	UNANIMITÉ
41	<p>D2024-082 : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE SUR NOS SYSTEMES D'ENDIGUEMENT</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la mise en œuvre de la procédure d'instauration d'une servitude d'utilité publique au titre de l'article L566-12-2 du code de l'environnement ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de la Préfecture l'ouverture de l'enquête publique nécessaire à cette procédure ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.</p>	UNANIMITÉ
42	<p>D2024-083 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « EVENT'ARTS » POUR LA 8^{ème} EDITION DU FESTIVAL MEDIEVAL SUD GIRONDE LES 8 ET 9 JUIN 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention avec de l'association EVENT'ARTS pour le Festival Médiéval de Landiras ci-annexée,</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 2 000 euros au profit de l'association EVENT'ARTS pour le Festival Médiéval Sud Gironde du 8 et 9 juin 2024,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	UNANIMITÉ
43	<p>D2024-084 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES VENEURS D'EPERONS » POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE TROMPES LES 8 ET 9 JUIN 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention avec l'association LES VENEURS D'EPERNON pour l'organisation du prochain championnat international de trompes les 8 et 9 juin 2024 ci-annexée,</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 euros au profit de l'association LES VENEURS D'EPERNON pour le championnat international de trompes les 8 et 9 juin 2024,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	UNANIMITÉ
44	<p>D2024-085 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR L'ANNEE 2024 AVEC LE CINEMA LUX DE CADILLAC-SUR-GARONNE – ASSOCIATION LE PARADIS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024 avec l'association LE PARADIS pour le cinéma LUX ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1000 euros TTC à l'association LE PARADIS pour le cinéma LUX au titre de l'année 2024.</p>	UNANIMITÉ

45	<p>D2024-086 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR LA SAISON 2024 AVEC LA COMMUNE DE CADILLAC-SUR-GARONNE POUR LE FESTIVAL LES BALADINS A CADILLAC-SUR-GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024 avec la commune de CADILLAC-SUR-GARONNE pour le FESTIVAL LES BALADINS ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 2000 euros TTC à la commune de Cadillac-sur-Garonne pour le FESTIVAL LES BALADINS au titre de l'année 2024.</p>	UNANIMITÉ																																
46	<p>D2024-087 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR LA SAISON 2024 AVEC L'ASSOCIATION LES FESTES BAROQUES POUR LE FESTIVAL FESTES BAROQUES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024 avec l'association FESTES BAROQUES ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros TTC à l'association FESTES BAROQUES au titre de l'année 2024.</p>	UNANIMITÉ																																
47	<p>D2024-088 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR LA SAISON 2024 AVEC L'ASSOCIATION LES NUITS ATYPIQUES POUR LE FESTIVAL LES NUITS ATYPIQUES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024 avec L'ASSOCIATION NUITS ATYPIQUES ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 1500 euros TTC à l'association NUITS ATYPIQUES au titre de l'année 2024.</p>	UNANIMITÉ																																
48	<p>D2024-089 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR LA SAISON 2024 AVEC L'ASSOCIATION LIBRE COUR POUR LE FESTIVAL LIBRE COUR</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024 avec l'association LIBRE COUR ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 2000 euros TTC à l'association LIBRE COUR au titre de l'année 2024.</p>	UNANIMITÉ																																
49	<p>D2024-090 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR LA SAISON 2024 AVEC LA COMMUNE DE PODENSAC POUR LE FESTIVAL COTE JARDIN</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024 avec la commune de PODENSAC pour le festival côté jardin</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 2000 euros TTC à la commune de Podensac</p>	UNANIMITÉ																																
50	<p>D2024-091 : SUBVENTION AUX COMMUNES DANS LE CADRE DES SCENES D'ETE EN GIRONDE POUR 2024</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'attribution des subventions aux communes dans le cadre des « scènes d'été en Gironde » pour un montant total de 2407,50 euros TTC tel que présenté ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>BENEFICIAIRES</th> <th>OBJET</th> <th>DATE 2024</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>COMMUNES</td> <td>SCENES D'ÉTÉ EN GIRONDE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>COMMUNE DE LANDIRAS</td> <td>L'ILIADÉ</td> <td>28/08/2024</td> <td>450,00 €</td> </tr> <tr> <td>COMMUNE DE VIRELADE</td> <td>GOOD NEWS</td> <td>06/09/2024</td> <td>557,50 €</td> </tr> <tr> <td>COMMUNE DE PREIGNAC</td> <td>KILLBILLY</td> <td>06/09/2024</td> <td>410,00 €</td> </tr> <tr> <td>COMMUNE DE CADILLAC</td> <td>GIC-GROUPE D'INTERVENTION CHOREGRAPHIQUE</td> <td>22/09/2024</td> <td>740,00 €</td> </tr> <tr> <td>COMMUNE DE PORTETS</td> <td>SHOPPING CART</td> <td>22/06/2024</td> <td>250,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td>2407,50</td> </tr> </tbody> </table>	BENEFICIAIRES	OBJET	DATE 2024	MONTANT	COMMUNES	SCENES D'ÉTÉ EN GIRONDE			COMMUNE DE LANDIRAS	L'ILIADÉ	28/08/2024	450,00 €	COMMUNE DE VIRELADE	GOOD NEWS	06/09/2024	557,50 €	COMMUNE DE PREIGNAC	KILLBILLY	06/09/2024	410,00 €	COMMUNE DE CADILLAC	GIC-GROUPE D'INTERVENTION CHOREGRAPHIQUE	22/09/2024	740,00 €	COMMUNE DE PORTETS	SHOPPING CART	22/06/2024	250,00 €	TOTAL			2407,50	UNANIMITÉ
BENEFICIAIRES	OBJET	DATE 2024	MONTANT																															
COMMUNES	SCENES D'ÉTÉ EN GIRONDE																																	
COMMUNE DE LANDIRAS	L'ILIADÉ	28/08/2024	450,00 €																															
COMMUNE DE VIRELADE	GOOD NEWS	06/09/2024	557,50 €																															
COMMUNE DE PREIGNAC	KILLBILLY	06/09/2024	410,00 €																															
COMMUNE DE CADILLAC	GIC-GROUPE D'INTERVENTION CHOREGRAPHIQUE	22/09/2024	740,00 €																															
COMMUNE DE PORTETS	SHOPPING CART	22/06/2024	250,00 €																															
TOTAL			2407,50																															

51	<p>D2024-092 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION PUBLIQUE STRUCTURE PARTENAIRE 2023-2025 ET DE LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR L'ANNEE 2024 AVEC LA COMMUNE DE RIONS POUR LE FESTIVAL RUE ET VOUS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre de coopération publique « Structure Partenaire » 2023-2025 avec la commune de RIONS pour le FESTIVAL RUES ET VOUS ;</p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 10 000 euros à la structure VIALARUE ainsi que la mise à disposition de ses ressources humaines à la commune de Rions pour le festival RUES ET VOUS 2024 ayant fait l'objet de l'avenant à la convention cadre 2023 2025 et de ses annexes ci-annexées.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2024.</p>	UNANIMITÉ
52	<p>D2024-093 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial (filière technique, catégorie C) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de trois mois ;</p> <p>INSCRIT les crédits au budget principal 2024.</p>	UNANIMITÉ
53	<p>D2024-094 : RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SEIN DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une durée de six mois renouvelables une fois pour la Direction Développement du Territoire, dans les conditions ci-exposées ;</p> <p>INSCRIT les crédits correspondants inscrits au budget principal 2024.</p>	UNANIMITÉ
54	<p>D2024-095 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition de modification du tableau des emplois comme indiquée ci-dessus ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;</p> <p>INSCRIT les crédits afférents au chapitre 012 du budget principal 2024 de la collectivité.</p>	UNANIMITÉ
55	<p>D2024-096 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ 2023M08 AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PAYS DE PODENSAC / ILLATS - CERONS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 au marché 2023M08 portant sur l'aménagement de la zone d'activité du Pays de Podensac/Illats-Cérons à la société COLAS tel que ci-annexé ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ;</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20

MIS EN LIGNE LE : 22 avril 2024

Fait à Podensac,
Le Président,
Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Parapheur Président CCG Convergence Garonne


